

Rôle de la séance publique du 14/03/2025 à 09h00

Président : Monsieur GASPON
Assesseurs : Monsieur COIFFET et Monsieur PONS
Greffière : Madame PETTON

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

01) N° 2303514 RAPPORTEUR : M. COIFFET

Demandeur M. H Marc HMS AVOCATS
Défendeur MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE
LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE

Requête de M. Marc H contre le jugement n° 2103439 du 15 septembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 13 janvier 2021 par laquelle le directeur départemental des finances publiques des Côtes-d'Armor a refusé d'imputer au service l'accident dont il a été victime le 27 janvier 2020.

02) N° 2303675 RAPPORTEUR : M. COIFFET

Demandeur Mme L Nolwenn CABINET GERVAISE
DUBOURG
Défendeur PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE
DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE DE
L'EMPLOI DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES

Requête de Mme Nolwenn L contre le jugement n° 2106629 du 12 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite du 26 octobre 2021 par laquelle le préfet de la région Bretagne a rejeté sa demande de protection fonctionnelle et sa demande indemnitaire et à condamner l'Etat à lui verser la somme de 16150 euros en réparation de ses préjudices.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

03) N° 2400110

RAPPORTEUR : M. COIFFET

Demandeur	FRANCE TELEVISIONS SA	AUBERT FABRICE
Défendeur	M. V Matthieu MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SANTE ET DES SOLIDARITES	ROUMIER SPIRE

Requête de la Société France TELEVISIONS SA contre le jugement n° 2200350 du 17 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Caen a annulé la décision du 18 juin 2021 par laquelle l'inspecteur du travail de la douzième section de l'unité de contrôle n°1 de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Calvados l'a autorisé à procéder au licenciement de M. Matthieu V .

04) N° 2400196

RAPPORTEUR : M. COIFFET

Demandeur	M. L Philippe	CABINET ARVIS AVOCATS
Défendeur	BREST METROPOLE	MARTIN AVOCATS

Requête de M. Philippe L contre le jugement n° 2101981 du 24 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la convention de rupture conventionnelle qu'il a conclue avec Brest métropole et de l'arrêté du président de Brest métropole portant radiation des cadres.

05) N° 2400298

RAPPORTEUR : M. COIFFET

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
Défendeur	M. M Mohammad	Me REGENT
	Mme M Zulekha	Me REGENT
	M. M Ali	Me REGENT
	Mme W Najah	Me REGENT
	M. M Ibrahim	Me REGENT

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2301625 du 20 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de M. Ali M et Mme Najah W agissant en leur nom et en tant que représentants légaux des enfants Muheddin M et Mazloun M , M. Mohammad M , Mme Zulekha M et M. Ibrahim M , annulé la décision du 12 octobre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre les décisions du 17 mai 2022 de l'autorité consulaire française à Ankara (Turquie) refusant de délivrer à Mme Zulekha M , M. Ibrahim M , M. Ali M , Mme Najah W et aux enfants Muheddin M et Mazloun M un visa de long séjour en qualité de membres de famille de bénéficiaire de la protection subsidiaire et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de faire délivrer les visas de long séjour sollicités par M. Ali M , Mme Najah W , Mme Zulekha M et les enfants Ibrahim, Muheddin et Mazloun M dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent jugement.

Rôle de la séance publique du 14/03/2025 à 09h45

Président : Monsieur GASPON
Assesseurs : Monsieur COIFFET et Monsieur PONS
Greffière : Madame PETTON

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL**01) N° 2401094 RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur	SEVEL SERVICES	CABINET FIDAL (RENNES)
Défendeur	MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SANTE ET DES SOLIDARITES	
Autres parties	DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE DE L'EMPLOI DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	

Requête de la société SEVEL SERVICES contre le jugement n° 2205557 du 16 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 21 septembre 2022 par laquelle la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne lui a confirmé la demande de vérification présentée par le contrôleur du travail le 28 juillet 2022 prise sur le fondement des dispositions de l'article L.4722-1 du code du travail à la suite d'un accident du travail avec une machine.

02) N° 2401248 RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur	M. G Frédéric	SELARL VALADOU JOSSELIN & ASSOCIES
Défendeur	COMMUNE DE PLEUVEN	SELARL LE ROY GOURVENNEC PRIEUR

Requête de M. Frédéric G contre le jugement n° 2101399 du 23 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation du titre exécutoire émis le 19 octobre 2020 par la commune de Pleuven d'un montant de 8 326,82 euros, ensemble la délibération du conseil municipal de 14 décembre 2020, ensemble le rejet implicite de son recours gracieux intervenu le 16 janvier 2021.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

03) N° 2401319

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur Mme M Fabienne

SELARL CHRISTOPHE
LAUNAY

Défendeur RECTORAT DE LA REGION ACADEMIQUE
NORMANDIE ET DE L'ACADEMIE DE NORMANDIE

Requête de Mme Fabienne M contre l'ordonnance n° 2303290 du 1er mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande tendant à la condamnation de l'état à lui verser la somme de 30 000 euros à titre de dommages et intérêts toutes causes confondues, avec intérêts au taux légal à compter de la réclamation préalable et capitalisation des intérêts.

04) N° 2401476

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur M. B Hugo

SELARL DEVEVEY
DRAVIGNY

Défendeur MINISTERE DES ARMEES

Requête de M. Hugo B contre le jugement n° 2105728 du 20 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 9 septembre 2021, par laquelle le ministre des armées a rejeté son recours administratif préalable obligatoire contre la décision du 8 février 2021 résiliant son contrat d'engagement au sein de la marine nationale, pour inaptitude médicale totale et définitive et, à titre principal, de le réintégrer dans la Marine Nationale, en situation d'activité, à compter du 8 février 2021, à titre subsidiaire, de réexaminer son dossier en vue de le réintégrer.

05) N° 2401231

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur Mme N Odile

Me DEBAZAC

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Odile N épouse H contre le jugement n° 2304592 en date du 23 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision en date du 8 mars 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a confirmé la décision de l'autorité consulaire française à Douala refusant un visa d'entrée et de séjour pour visite familiale.

06) N° 2401244

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur M. C Nicolas

LEMAIRE QUATRAVAUX

Mme B

LEMAIRE QUATRAVAUX

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Nicolas C et Mme Rowena B, cette dernière agissant en son nom et en qualité de représentante légale de l'enfant Yna Erich Aguila, contre le jugement n° 2303875 en date du 19 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision née le 30 janvier 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision de l'ambassade de France à Manille (Philippines) refusant de délivrer à l'enfant Yna Erich Aguila un visa de long séjour en qualité de visiteuse, a, à son tour, implicitement refusé de délivrer le visa sollicité.

07) N° 2401259

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur Mme V Michèle

Me TCHIAKPE

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Michèle V contre le jugement n° 2305754 en date du 26 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 9 mars 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre la décision du 9 décembre 2022 de l'autorité consulaire française à Cotonou (Bénin) refusant de lui délivrer un visa d'entrée et de court séjour en France.

Rôle de la séance publique du 14/03/2025 à 10h30

Président : Monsieur GASPON
Assesseurs : Monsieur COIFFET et Madame BOUGRINE
Greffière : Madame PETTON

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL**01) N° 2302906 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE**

Demandeur Mme N Françoise Me LERAT
Défendeur MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES
ETRANGERES

Mme Françoise N demande à la cour de reformer le jugement n° 2303390 du 1er août 2023 rendu par le tribunal administratif de Nantes et d'enjoindre à l'Etat, représenté par le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, de lui verser les sommes complémentaires de 19.226,00 euros au titre des frais d'avocat engagés et de 30.000 euros, augmentée des intérêts au taux légal à compter de l'expiration du délai de deux mois suivant la notification du jugement rendu le 26 octobre 2021 dont l'exécution est demandée.

02) N° 2303505 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur Mme D Ghislaine SARL THOUVENIN
COUDRAY GREVY
Défendeur AGGLOMERATION DU CHOLETAIS LEX PUBLICA

Requête de Mme Ghislaine D contre le jugement n° 2009455 du 28/09/2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes n'a que partiellement fait droit à ses demandes tendant à la condamnation de la communauté d'agglomération du choletais à lui verser la somme de 237 074 euros.

03) N° 2400019 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur M. D Stéphane BROGINI & GRECH
AVOCATS
Défendeur AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANCAIS A
L'ETRANGER SCP GURY & MAITRE

Requête de M. Stéphane D contre le jugement n° 2101641 du 31 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 14 décembre 2020 par laquelle le directeur de l'agence française pour l'enseignement français à l'étranger a mis fin de manière anticipée à son contrat d'expatrié à compter du 31 décembre 2020.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

08) N° 2303372

RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur Mme P Rejane

Me COHADON

Défendeur COMMUNE DE GRAND-CHAMP

SELARL AVOXA RENNES

Requête de Mme Réjane P contre le jugement nos 2100033, 2105667, 2202251 du 22 septembre 2023 rendu par le tribunal administratif de Rennes afin d'annuler les arrêtés du 3 novembre 2020, du 23 septembre 2021 et du 3 mars 2022 par lesquels le maire de Grand-Champ a refusé de reconnaître l'imputabilité au service de sa maladie, a décidé de son maintien à mi-traitement dans l'attente de son admission à la retraite et l'a radié des cadres en l'admettant en retraite pour invalidité à compter du 3 septembre 2021 en tant qu'il ne reconnaît pas l'invalidité comme imputable au service.